

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2206

11 novembre 2009

SOMMAIRE

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR	105858	Janek Holding S.A.	105854
Agri-Metal	105873	J & Be International S.A.	105857
Ariol Investment S.A.	105857	Joost Operations S.A.	105868
A.T.F. Investissements S.A.	105849	Julye Fashion S.à r.l.	105842
Bellevue Patrimoine S.A.	105857	Kadima	105865
Brookfield Real Estate Finance (Luxembourg) S.à r.l.	105843	Karma Industries	105861
Camlux S.à r.l.	105874	Kopstal Real Estate S.E.	105845
Caret Bochum S.à r.l.	105888	Lear Holding International S.A.	105850
Caret BPLR S.à r.l.	105884	Maga International S.à r.l.	105853
Caret Bremen S.à r.l.	105888	Megalift SA	105871
Caret Düsseldorf S.à r.l.	105873	MEP S.à r.l.	105884
Caret EB S.à r.l.	105887	N'Deye Coiffure Sarl	105843
C.B. Fleet Company, Incorporated & Cie, S.C.S	105888	Paddington Holding S.A.	105888
Cemex Premium Finance KFT (Succursale Luxembourg)	105858	Pilates for Golf S.à r.l.	105852
"CONSEILS IMMOBILIERS MOSCHETTI Annamaria S.à r.l."	105871	PrimeCorp Participations	105849
Consolidated Lamda Holdings S.A.	105865	Skyroute Logistics S.à r.l.	105846
Consultrade S.A.	105853	SMC Real Estate S.A.	105883
Dela Investments Luxembourg	105846	Société Immobilière Luxembourg Centre S.A., en abrégé S.I.L.C.	105858
Dela Re S.A.	105846	Sophis Manco Luxembourg II S.C.A.	105850
Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l.	105884	STEG LBG 1 S.à r.l.	105846
De Röthenbach Luxembourg S.A.	105862	Technew S.A.	105852
Design und Farbe G.m.b.h.	105843	The Cars Européen S.à r.l.	105867
Device Research & Development	105862	Tishman Speyer French Core III S.à r.l. ..	105862
Domaine du Fays SA	105870	Tishman Speyer French Core II S.à r.l. ..	105868
Eurotechnik S.C.A.	105845	Tishman Speyer French Core I S.à r.l. ..	105861
Ewyann Properties S.A.	105846	Tishman Speyer French Core IV S.à r.l. ..	105856
Ikogest	105855	Tishman Speyer French Core VI S.à r.l. ..	105871
International Holding for African Development S.A. (IHAD)	105844	Tishman Speyer French Core VI S.à r.l. ..	105856
I-TEK S.E.	105845	Tishman Speyer French Core V S.à r.l. ..	105868
		Vantage Advisors (Luxembourg) S.A.	105887
		Volgograd S.A.	105883
		With S.A.	105854
		"Zanat" SA	105874

Julye Fashion S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 142, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 148.768.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le quinze octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Joel Fernando DE CARVALHO GOMES, gérant de sociétés, né en France le 2 août 1971, demeurant à L-2146 Luxembourg, 142, rue de Merl.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "JULYE FASHION S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la vente de textiles, de chaussures et d'accessoires.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Joel Fernando DE CARVALHO GOMES, gérant de sociétés, né en France le 2 août 1971, demeurant à L-2146 Luxembourg, 142, rue de Merl, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2146 Luxembourg, 142, rue de Merl.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Joel Fernando DE CARVALHO GOMES, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Joel Fernando DE CARVALHO GOMES, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43264. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €
Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 22 octobre 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009135659/75.

(090164146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Design und Farbe G.m.b.h., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5675 Burmerange, 17, rue Jos Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 140.925.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2009136161/11.

(090163935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

N'Deye Coiffure Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 227, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 67.740.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2009.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009136162/12.

(090163953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Brookfield Real Estate Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.047.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56090 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009136163/12.

(090164059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

International Holding for African Development S.A. (IHAD), Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 101.525.

L'an deux mille neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTERNATIONAL HOLDING FOR AFRICAN DEVELOPMENT S.A. (IHAD)" (numéro d'identité 2004 40 01 420), avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 101.525, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 juin 2004, publié au Mémorial C, numéro 881 du 31 août 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Nadège BROSSARD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Abandon par la société du régime fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et adoption du statut de société de participations financières (SOPARFI).

2) Modification de l'article 1^{er} des statuts.

3) Modification du dernier alinéa de l'article 4 des statuts.

4) Modification de l'article 17 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de l'abandon par la société du régime fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de l'adoption par cette même société du statut de société de participations financières (SOPARFI).

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier:

1) l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **Art. 1.** There exists a "société anonyme" under the name of "INTERNATIONAL HOLDING FOR AFRICAN DEVELOPMENT S.A. (IHAD)."

b) version française:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "INTERNATIONAL HOLDING FOR AFRICAN DEVELOPMENT S.A. (IHAD)."

2) le dernier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **Art. 4. Last paragraph.** In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

b) version française:

" **Art. 4. Dernier paragraphe.** D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet."

3) l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on Commercial Companies and the amendments hereto."

b) version française:

" **Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: BROSSARD, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 septembre 2009. Relation: CAP/2009/3103. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 octobre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009135661/70.

(090164144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

**I-TEK S.E., Société Européenne,
(anc. Kopstal Real Estate S.E.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 99.569.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009136145/10.

(090164247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Eurotechnik S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 56.347.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009136146/14.

(090164072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Skyroute Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 106.335.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56331 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009136160/12.

(090163928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

STEG LBG 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 115.170.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56393 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009136165/12.

(090164061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Ewyann Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 114.245.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, Rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009135913/14.

(090164050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

**Dela Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. Dela Re S.A.).**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 84.620.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth of August,

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg,

Is held the extraordinary general meeting of the participants of DELA INVESTMENTS LUXEMBOURG, a private limited company, having its registered office at 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 84620, incorporated under the denomination of "DELA RE S.A.", by a deed of Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, dated November 19, 2001, published in the Mémorial C, number 431 of March 18, 2002. The Articles of Incorporation have been amended by deeds of the undersigned notary on May 18, 2009 and on August 14, 2009, both not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Jozef Jozefina Christiaan van Beek, company director, residing in Snepkenshof 30B, 2460 Lichtaart (Belgium),

who appoints as secretary Mr Marc WINANDY, employee, residing in Eschweiler.

The meeting elects as scrutineer Mr Rudy PARIDAENS, company director, with professional address at 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital by an amount of six hundred million euro (600,000,000.-€) in order to raise it from its present amount of fifty million euro (50,000,000.-€) to six hundred and fifty million euro (650,000,000.-€) by the creation and issuance of six hundred thousand (600,000) new shares with a par value of one thousand euro (1,000.-€) each.

2. Subscription of the six hundred thousand (600,000) new shares with a par value of one thousand euro (1,000.-€) each, for an amount of six hundred million euro (600,000,000.-€) and paying up these shares through the incorporation to the share capital of the company of part of a claim against the company by DELA Natura Uitvaartverzekeringen N.V.

3. Amendment of the 1st paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation.

II) The participants present or represented, the proxies of the participants represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the participants present, the proxy-holders representing participants, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented participants after having been initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list that all fifty thousand (50,000) shares representing the entire corporate capital of fifty million euro (50,000,000.-€) are present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the participants have been informed before the meeting.

V) After deliberation, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital by an amount of six hundred million euro (600,000,000.-€) in order to raise it from its present amount of fifty million euro (50,000,000.-€) to six hundred and fifty million euro (650,000,000.-€) by the creation and issuance of six hundred thousand (600,000) new shares with a par value of one thousand euro (1,000.-€) each.

Subscription and Payment

With the agreement of the other participant, the six hundred thousand (600,000) new shares have been entirely subscribed and fully paid up through the incorporation to the share capital of part of a claim against the company by DELA Natura Uitvaartverzekeringen N.V., with registered office in NL- 5611 DD Eindhoven, represented Mr Jozef Jozefina Christiaan van Beek, prenamed, by virtue of a proxy given on August 10, 2009, which proxy shall stay affixed to the present deed.

Proof of the existence of said claim by an amount of six hundred million euro (600,000,000.-€) has been given to the undersigned notary by production of a balance sheet as of December 31, 2008.

Second resolution

The general meeting decides to amend the 1st paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation, in order to put it in accordance with the foregoing resolution, to be read as follows:

" **Art. 5. 1st Paragraph.** The corporate capital is fixed at six hundred and fifty million euro (650,000,000.-€) represented by six hundred and fifty thousand (650,000) shares with a par value of one thousand euro (1,000.-€) each."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 9,000.-€.

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the persons appearing, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to persons appearing, known to the notary by names, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the German version:

Im Jahre zweitausendneun, den vierzehnten August,

Vor dem unterzeichneten Notar Léonie GRETHEN, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

Findet die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DELA INVESTMENTS LUXEMBURG, mit Sitz in L-1253 Luxemburg, 2, rue Nicolas Bové, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 84620, statt. Die Gesellschaft wurde gegründet unter der Bezeichnung "DELA RE S.A.", gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul FRIEDERS, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 19. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 431 vom 18. März 2002. Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert, gemäß Urkunden aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 18. Mai 2009, und am 14. August 2009 welche beide noch nicht im Mémorial C veröffentlicht wurden.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Jozef Jozefina Christiaan van Beek, Manager, wohnhaft in Snekenshof 30B, 2460 Lichtaart (Belgien),

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Marc WINANDY, Angestellter, wohnhaft in Eschweiler.

Die Versammlung bestellt zum Stimmenzähler Herrn Rudy PARIDAENS, Manager, mit Berufsadresse in 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um sechshundert Millionen Euro (600.000.000.-€) um es von seinem jetzigen Betrag von fünfzig Millionen Euro (50.000.000.-€) auf sechshundertfünfzig Millionen Euro (650.000.000.-€) heraufzusetzen, durch die Schaffung und Ausgabe von sechshunderttausend (600.000) neuen Anteilen von je eintausend Euro (1.000.-€) Nennwert.

2.- Zeichnung der sechshunderttausend (600.000) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je eintausend Euro (1.000.-€) für einen Betrag von sechshundert Millionen Euro (600.000.000.-€) und Einzahlung dieser neuen Anteilen durch DELA Natura Uitvaartverzekeringen N.V. durch Einbringung eines Teils einer Forderung, welche dieselbe gegen die Gesellschaft hat.

3.- Abänderung von Artikel 5, Absatz 1 der Satzung.

II) Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Vollmachten der

vertretenen Gesellschafter und die Zahl ihrer Anteile sind auf einer Anwesenheitsliste eingetragen; welche Liste, nachdem sie von den anwesenden Gesellschaftern, den Vollmachtnehmern der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Versammlungsrates und dem instrumentierenden Notar unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Mitglieder des Versammlungsrates und den instrumentierenden Notar ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigegeben und mit derselben formalisiert.

III) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche fünfzigtausend

(50.000) Anteile, welche das gesamte Gesellschaftskapital von fünfzig Millionen Euro (50.000.000.-€) darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind.

IV) Die Generalversammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt wurde.

V) Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um sechshundert Millionen Euro (600.000.000.-€) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von fünfzig Millionen Euro (50.000.000.-€) auf sechshundertfünfzig Millionen Euro (650.000.000.-€) heraufzusetzen, durch die Schaffung und Ausgabe von sechshunderttausend (600.000) neuen Anteilen von je eintausend Euro (1.000.-€) Nennwert.

Zeichnung und Auszahlung

Mit dem Einverständnis des anderen Gesellschafters, wurden die sechshunderttausend (600.000) neue Anteile vollständig durch DELA Natura Uitvaartverzekeringen N.V., mit Sitz in NL- 5611 DD Eindhoven, vertreten durch Herrn Jozef Jozefina Christiaan van Beek, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt am 10. August 2009, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, gezeichnet und voll und ganz eingezahlt durch Einbringung eines Teils einer Forderung, welche dieselbe gegen die Gesellschaft hat.

Die Existenz dieser Forderung in Höhe von sechshundert Millionen Euro (600.000.000.-€) wurde dem instrumentierenden Notar nachgewiesen durch Vorlage einer Bilanz zum 31. Dezember 2008.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Absatz 1 von Artikel 5 der Satzung abzuändern, um somit dem vorhergehenden Beschluss gerecht zu werden und ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt sechshundertfünfzig Millionen Euro (650.000.000.-€) eingeteilt in sechshundertfünfzigtausend (650.000) Anteile von je eintausend Euro (1.000.-€) Nennwert."

105849

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr 9.000.-€.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der Erschienenen die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen des-selben Erschienenen und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Winandy, Paridaens, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 18 août 2009. Relation: LAC/2009/33839. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009135664/144.

(090163881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

A.T.F. Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 102.914.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 août 2009 que:

- La cooptation aux fonctions d'administrateur de la société de Monsieur Raffaello SARTORIO ayant eu lieu en date du 9 février 2009 est ratifiée. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

- Les démissions de Maître Lydie LORANG et de Monsieur Raffaello SARTORIO de leur fonction d'administrateurs de la société sont acceptées;

- L'assemblée nomme en remplacement Maître Charles DURO, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle et Monsieur Emanuele BOZZONE, demeurant à CH-6863 Besazio, Via Cabella. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009136032/22.

(090164378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

PrimeCorp Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009136127/10.

(090163776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Lear Holding International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 59.949.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 octobre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, premier juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2009136126/17.

(090163858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Sophis Manco Luxembourg II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.193.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Sophis Manco Luxembourg II S.C.A." (formerly ST. Sharesmarket et Cie S.C.A.), a société en commandité par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.193, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 29 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 April 2005 (number 333, page 15938). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30 November 2007 (number 2766, page 132727).

The meeting is presided by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs Valerie-Anne BASTIAN, employee, residing in Luxembourg who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I.- The names of the shareholders, present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that all the shares representing the whole share capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Dissolution and liquidation of the Company;
- 2.- Appointment of the liquidator;
- 3.- Determination of the powers and compensations of the liquidator.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides pursuant to article 20 of the articles of incorporation of the Company to appoint as liquidator of the Company, Mr Fergal O'HANNRACHAIN, accountant, born on November 27, 1964 in Dublin, Ireland, residing at 315, route de Cessange, L-1321 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The general meeting of shareholders decides that the liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to its willingness in the proportion of their participation in the capital or in any other proportion which the shareholders approve.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf octobre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de "Sophis Manco Luxembourg II S.C.A." (anciennement S.T. Sharesmarket et Cie S.C.A.), une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.193, constituée suivant un acte notarié en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 29 décembre 2004 (numéro 333, page 15938). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 30 novembre 2007 (numéro 2766, page 132727).

L'assemblée est présidée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Valerie-Anne BASTIAN, employée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

I.- Les associés présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des associés représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à toutes les exigences de convocation et à toutes les formalités. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

- 1.- Dissolution et liquidation de la Société;
 - 2.- Nomination de liquidateur;
 - 3.- Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.
- Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

105852

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide conformément à l'article 20 des statuts de la Société de nommer en tant que liquidateur, Monsieur Fergal O'HANNRACHAIN, comptant, né le 27 novembre 1964 à Dublin, Irlande, demeurant au 315, route de Cessange, L-1321 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide que le liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital ou en tout autre proportion approuvée par les associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12634. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009135666/122.

(090163867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Pilates for Golf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 15, rue M.L. Schrobilgen.

R.C.S. Luxembourg B 137.689.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009136131/10.

(090164119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Technew S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1353 Howald, 28, rue Père Conrad.

R.C.S. Luxembourg B 50.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009136129/9.

(090164128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Consultrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 109.390.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, Rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009135910/14.

(090164043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Maga International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 140.906.

L'an deux mille neuf, le huit octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "Maga Participations S.A.", établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, en voie de formalisation au Registre de Commerce et des Sociétés,

dûment représentée par deux des ses administrateurs:

- la société anonyme "G.T. Fiduciaires S.A.", établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, dûment représentée par un des ses administrateurs-délégués, savoir Monsieur Gernot KOS, qualifié ci-après; et
- Monsieur Gernot KOS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

2) Monsieur Gilles SCHEID, gérant de société, né à Sarreguemines, (France), le 16 août 1976, demeurant à F-57600 Oeting, 160 Impasse des Tourterelles,

ici représenté par Monsieur Gernot KOS, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Maga International S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-5540 Remich, 23, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140906, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2175 du 6 septembre 2008.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Remich à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la sélection et le recrutement de personnel, la gestion des ressources humaines, toutes opérations d'assistance ou de sous-traitance tant techniques qu'administratives, la location et la prise à bail, l'installation et l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, succursales et agences se rapportant à l'activité spécifiée, la prise, l'acquisition, l'exploitation et la cession de tous procédés, brevets, marques et accords de franchise concernant cette activité.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

Troisième résolution

L'assemblée décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Ahmed Suhail SHAFIQ de sa fonction de gérant technique et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;
 - de nommer l'actuel gérant administratif Monsieur Gilles SCHEID, préqualifié, en tant que gérant unique; et
 - de fixer le pouvoir de signature du gérant comme suit:
- "La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KOS - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2009. Relation GRE/2009/3763. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 23 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009135668/63.

(090163799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

With S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.679.

Conformément à l'article 3 alinéa (1) de la loi modifiée du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la fiduciaire Amicorp Luxembourg S.A. agissant comme agent domiciliataire ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistré sous numéro B 49731, atteste par la présente que la convention de la domiciliation de la société WITH S.A., ayant son siège social à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 83679, a pris fin Le 21 octobre 2009 et que, par conséquent Amicorp Luxembourg S.A. dénonce la siège social de WITH S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Amicorp Luxembourg S.A.

Représentée par Mr Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2009136294/17.

(090164687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Janek Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue des Bois.

R.C.S. Luxembourg B 15.356.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Reportée du 5 octobre 2009

1. Les démissions de leur mandat d'administrateur de Mesdames Françoise DUMONT, Corinne BITTERLICH et Joëlle BRUWIER sont actées;
2. La démission du mandat de commissaire aux comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. est actée;
3. Monsieur Jan HOFSTEDE, dirigeant de sociétés, demeurant à Calle Rio Real Urb. Galf Gardens, Apt 821, E-29600 MALAGA est nommé nouvel Administrateur unique. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010;
4. La société VERICOM S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommée nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010;

5. Le siège social de la société est transféré du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 13, Avenue des Bois, L-1251 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour JANEK HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009135760/23.

(090164210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Ikogest, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 31.721.

L'an deux mille neuf, le neuf octobre.

Par devant le soussigné notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IKOGEST", établie et ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 23, Z.A.I. Bourmicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 31721, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 28 septembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 53 du 14 février 1990,

dont le capital social a été converti en euros suivant une décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 27 février 2002, l'extrait afférant ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1039 du 8 juillet 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 767 du 1^{er} août 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric LUX, administrateur de sociétés, demeurant à Hesperange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Bertrange à L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, et modification afférente de l'article 2 des statuts.

2. Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalable à cette assemblée, de sorte à ce que d'autres convocations n'étaient pas nécessaires.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Bertrange à L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée close.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - LUX - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2009. Relation GRE/2009/3796. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur, (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 26 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009135669/62.

(090164199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Tishman Speyer French Core VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.079.

Rectificatif de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2008

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle s'est glissée concernant le nom de l'associée unique lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société "Tishman Speyer French Core VI S.à r.l.", ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, RCS B 135.079, qui a été signée le 8 février 2008, enregistrée à Luxembourg A.C., le 20 février 2008, LAC/2008/7459, déposée au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg le 19 mai 2008, sous le numéro L080071311.05, à savoir que la dénomination de l'associée unique n'est pas, comme il est mentionné dans les versions anglaise et française de l'acte authentique sur les pages 1 et 3 "Tishman Speyer French Core Holdings (TSEC) S.à r.l." mais "Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l."

Il y a donc lieu de lire la dénomination de l'associée unique dans les versions anglaise et française de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2008: "Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l."

Pour publication au Mémorial, recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 octobre 2009.

Paul BETTINGEN.

Le notaire

Référence de publication: 2009136290/21.

(090164743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Tishman Speyer French Core IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.948.

Rectificatif de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2008

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle s'est glissée concernant le nom de l'associée unique lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société "Tishman Speyer French Core IV S.à r.l.", ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, RCS B 134.948, qui a été signée le 8 février 2008, enregistrée à Luxembourg A.C., le 20 février 2008, LAC/2008/7457, déposée au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg le 19 mai 2008, sous le numéro L080071328.05, à savoir que la dénomination de l'associée unique n'est pas, comme il est mentionné dans les versions anglaise et française de l'acte authentique sur les pages 1 et 3 "Tishman Speyer French Core Holdings (TSEC) S.à r.l." mais "Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l."

Il y a donc lieu de lire la dénomination de l'associée unique dans les versions anglaise et française de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2008: "Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l."

Pour publication au Mémorial, recueil Spécial des Sociétés et Associations.

105857

Senningerberg, le 7 octobre 2009.

Paul BETTINGEN

Le notaire

Référence de publication: 2009136291/21.

(090164754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Ariol Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.372.

—

Par décision du Conseil d'administration du 02 octobre 2009, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 OCT. 2009.

Pour: ARIOL INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-président / -

Référence de publication: 2009136296/16.

(090164711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

J & Be International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.793.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 15 août 2009:

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J & BE INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009136297/13.

(090165058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Bellevue Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.956.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2009, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2009, LAC/2009/41034.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme "BELLEVUE PATRIMOINE S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, en date du 26 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 522 du 3 avril 2007.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, en date du 20 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1875 du 28 septembre 2009.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 2 octobre 2009 à l'ancien siège social L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009136299/20.

(090164871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Cemex Premium Finance KFT (Succursale Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 139.905.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la succursale en date du 14 octobre 2009

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la Succursale en date du 14 octobre 2009 que la Succursale a transféré avec effet au 15 octobre 2009 son siège social du 11, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 43-49, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009136298/13.

(090165127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Société Immobilière Luxembourg Centre S.A., en abrégé S.I.L.C., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 51.311.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée Général Ordinaire du 23 septembre 2009.

Lors de l'Assemblée Général Ordinaire du 23 septembre 2009 ont été pris les résolutions suivantes:

Transfert du siège social de la société du L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont au L-1660 Luxembourg, 32, Grand Rue

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009136300/14.

(090164868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 140.056.

In the year two thousand and nine, on the fifth of October.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 140.057, with a share capital of EUR 12,500.-, acting in its capacity as manager (the Manager) of 4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR (the Company), here represented by Maître Nicolas Marchand, avocat, with professional address in Luxembourg.

Which declared and requested the notary to state that:

I.- the Company, a Luxembourg société en commandité par actions organised as a société d'investissement en capital à risque, having its registered office at L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 140.056, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 4 July 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1883 of 31st July 2008 lastly amended by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 11 September 2009, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- the Company has an issued share capital of sixty thousand and twenty-two euro (EUR 60,022.-) divided into fifty-nine thousand and twenty-two (59,022) Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each and fully paid up and one (1) Management Share with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) and fully paid up.

III.- pursuant to Article 6.2 of the articles of association of the Company (the Articles), the Company has an authorised share capital of three million euro (EUR 3,000,000.-) consisting of one (1) Management Share with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) and subscribed for by the Manager and furthermore divided into the following additional Classes of Shares:

(a) Class A Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, which will be offered to Well-informed Investors;

(b) Class B Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, which will be offered to the Carried Interest Vehicle;

(c) Class C Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, which will be offered to the Manager; and

(d) Class D Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, which will be offered to members of the Arae Investment Team as listed in Chapter VII of the Private Placement Memorandum and any Well-informed Investors as selected by the Manager.

IV.- pursuant to Article 8.1 of the Articles, the Manager is authorised to issue Shares until the fifth anniversary of the publication of the Articles in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, which period may be extended by the general meeting of the Shareholders, for the purpose of raising the total nominal paid up capital of the Company up to an amount equal to the Authorised Share Capital and where the Manager deems appropriate, increased with share premium of in total eight hundred million euro (EUR 800,000,000,-), in one or several times and in its sole discretion without reserving to the existing Shareholders a pre-emptive subscription right on the Shares to be issued.

V.- pursuant to the above, the Manager has resolved on 23 September 2009, by way of resolutions taken by its board of managers (the Resolutions), to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of one thousand two hundred and ninety euro (EUR 1,290.-) so as to raise it up from its present amount of sixty thousand and twenty-two euro (EUR 60,022) to sixty-one thousand three hundred and twelve euro (EUR 61,312.-) by the issuance of one thousand two hundred and ninety (1,290) new Class A Shares, all in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, having the same rights and features as the existing Class A Shares. A copy of an extract of said Resolutions will stay annexed to the present deed after having been signed *in variatur* by the appearing person and the undersigned notary in order to be registered together with the present deed.

The one thousand two hundred and ninety (1,290) newly issued Class A Shares have been fully subscribed as follows:

- four hundred and thirty (430) additional Class A Shares by Cum Grano Salis S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12-14, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 86.375 (Cum Grano Salis);

- four hundred and thirty (430) additional Class A Shares by Wodwal Holdings Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Liberia, having its registered seat at 80, Broad Street, Monrovia, Liberia, registered under the registration number C-111473 (Wodwal); and

- four hundred and thirty (430) additional Class A Shares by Rompetrol Holding S.A., a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its address at 58, route de Chantemerle, 1763 Granges Paccot, Fribourg, Switzerland, registered with the Trade Register of Fribourg under file number CH 217-0138827-9 (Rompetrol).

The one thousand two hundred and ninety (1,290) newly issued Class A Shares have been entirely paid up by contributions in cash made by Cum Grano Salis, Wodwal and Rompetrol to the Company, as approved by the Resolutions, evidence of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it expressly. The remaining amount of contributions in cash i.e. an amount of one million two hundred eighty-eight thousand seven hundred and ten euro (EUR 1,288,710.-) has to be booked to the share premium account of the Company.

VI.- as a result of the above, the Manager has resolved to amend Article 6.1 of the Articles which should now be read as follows:

6.1. "The Company has an issued share capital of sixty-one thousand three hundred and twelve euro (EUR 61,312.-) divided into sixty thousand three hundred and twelve (60,312.-) Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each and fully paid up and one (1) Management Share with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) and fully paid up. The Company's share capital may also be represented by Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares."

Estimate of costs

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed amount approximately to one thousand two hundred Euro (1,200 - EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 7 avenue Gaston Diderich, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.057, et ayant un capital social de EUR 12.500,-, agissant en sa capacité de gérant (le Gérant) de 4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR (la Société), ici représentée par Maître Nicolas Marchand, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Qui déclare et requiert le notaire d'acter que:

I.- la Société, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois organisée sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.056, constituée en date du 4 juillet 2008 suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1883 du 31 juillet 2008, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 11 septembre 2009, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- la Société a un capital social émis de soixante mille vingt-deux euros (EUR 60.022) représenté par cinquante neuf mille vingt-deux (59.022) Actions de Classe A ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et intégralement libérées et une (1) Action du Gérant avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) et intégralement libérée.

III.- selon l'Article 6.2 des statuts de la Société (les Statuts), la Société a un Capital Social Autorisé de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) consistant en une (1) Action du Gérant ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) devant être souscrite par le Gérant et, pour le reste, divisé entre les Classes d'Actions additionnelles suivantes:

(a) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et devant être offerte aux Investisseurs Avertis;

(b) Actions de Classe B, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et devant être offerte au Véhicule de Carried Interest;

(c) Actions de Classe C, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et devant être offerte au Gérant; et

(d) Actions de Classe D, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et devant être offerte aux membres du 4rae Investment Team tels que listés au Chapitre VII du Mémorandum de Placement Privé ainsi qu'à tout Investisseur Averti sélectionné par le Gérant.

IV.- conformément à l'Article 8.1 des Statuts, le Gérant est autorisé à émettre des Actions jusqu'au cinquième anniversaire de la publication des Statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Cette période peut être prolongée par l'Assemblée Générale, afin d'augmenter le total du capital social libéré de la Société jusqu'à un montant égal au Capital Social Autorisé pouvant être, si le Gérant le juge approprié, augmenté en une ou plusieurs fois et à sa seule discrétion par une prime d'émission d'un montant total de huit cents millions d'euros (EUR 800.000.000,-) sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre.

V.- en conformité avec ce qui précède, le Gérant a décidé le 23 septembre 2009, au moyen de résolutions prises par son conseil de gérance (les Résolutions), d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.290,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante mille vingt-deux euros (EUR 60.022) à soixante et un mille trois cent douze euros (EUR 61.312,-) par l'émission de mille deux cent quatre-vingt-dix (1.290) nouvelles Actions de Classe A, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-). Une copie d'un extrait desdites Résolutions restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire désigné afin d'être enregistrée ensemble avec le présent acte.

Les mille deux cent quatre-vingt-dix (1.290) nouvelles Actions de Classe A émises ont été entièrement souscrites comme suit:

- quatre cent trente (430) Actions de Classe A supplémentaires par Cum Grano Salis S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.375 (Cum Grano Salis);

- quatre cent trente (430) Actions de Classe A supplémentaires par Wodwal Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Libéria, ayant son siège social au 80, Broad Street, Monrovia, Libéria et immatriculée sous le numéro C-111473 (Wodwal); et

- quatre cent trente (430) Actions de Classe A supplémentaires par Rompetrol Holding S.A., une société constituée et régie selon les lois de Suisse, dont l'adresse est située au 58, route de Chantemerle, 1763 Granges Paccot, Fribourg, Suisse, immatriculée auprès du registre de commerce de Fribourg sous le numéro de dossier CH 217-0138827-9 (Rompetrol).

Les mille deux cent quatre-vingt-dix (1.290) Actions de Classe A nouvellement émises ont été intégralement libérées par des apports en numéraire faits par Cum Grano Salis, Wodwal et Rompetrol à la Société, comme approuvé par les Résolutions, la preuve a été donnée au notaire désigné qui l'a reconnue expressément. Le montant restant des apports en numéraire, c'est-à-dire un montant de un million deux cent quatre-vingt huit mille sept cent dix euros (EUR 1.288.710,-) doit être enregistré dans le compte de prime d'émission de la Société.

VI.- il en résulte que le Gérant a décidé de modifier l'Article 6.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **6.1.** la Société a un capital social de soixante et un mille trois cent douze euros (EUR 61.312,-) représenté par soixante mille trois cent douze (60.312) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées et une (1) Action du Gérant ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), intégralement libérée. Le capital social de la Société peut également être représenté par des Actions de Classe B, des Actions de Classe C et des Actions de Classe D."

Estimation des coûts

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui seront à régler par la Société comme découlant de cet acte, atteindront le montant approximatif de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, en foi de quoi, le présent acte notarial a été rédigé au Luxembourg, à la date citée au début de ce document.

Après lecture du document faite à la partie comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, son état civil et sa résidence, ladite partie comparante a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. Marchand et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41481. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009136220/168.

(090164526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Karma Industries, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R.C.S. Luxembourg B 48.563.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 15 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme KARMA INDUSTRIES S.A., dont le siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, a été dénoncé en date du 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2009136303/18.

(090164517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Tishman Speyer French Core I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.946.

—
Rectificatif de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2008

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle s'est glissée concernant le nom de l'associée unique lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société "Tishman Speyer French Core I S.à r.l.", ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, RCS B 134.946, qui a été signée le 8 février 2008, enregistrée à Luxembourg A.C., le 20 février 2008, LAC/2008/7454, déposée au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg le 19 mai 2008, sous le numéro L080071350.05, à savoir que la dénomination de l'associée unique n'est pas, comme il est mentionné dans les versions anglaise et française de l'acte authentique sur les pages 1 et 3 "Tishman Speyer French Core Holdings (TSEC) S.à r.l." mais "Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l."

Il y a donc lieu de lire la dénomination de l'associée unique dans les versions anglaise et française de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2008: "Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l."

Pour publication au Mémorial, recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 octobre 2009.

Paul BETTINGEN.

Le notaire

Référence de publication: 2009136293/21.

(090164773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Device Research & Development, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R.C.S. Luxembourg B 63.874.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 15 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme DEVICE RESEARCH & DEVELOPMENT S.A., dont le siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, a été dénoncé en date du 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2009136304/18.

(090164519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

De Röthenbach Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R.C.S. Luxembourg B 43.222.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 15 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme DE RÖTHENBACH LUXEMBOURG SA., dont le siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, a été dénoncé en date du 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2009136305/18.

(090164520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Tishman Speyer French Core III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 988.675,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.080.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of September.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appears:

Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.950,

here represented by Ms. Suzana Fuia, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established under private seal on September 15, 2009 in Luxembourg.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer French Core III S.à r.l.", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 135.080 (the "Company"), incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of December 19, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 301 dated February 5, 2008, and which bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary of February 8, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1374, dated June 4, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at three hundred fifty-six thousand four hundred seventy-five Euro (€ 356,475.-) represented by fourteen thousand two hundred fifty-nine (14,259) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of six hundred thirty-two thousand two hundred Euro (€ 632,200.-) to raise it from its present amount of three hundred fifty-six thousand four hundred seventy-five Euro (€ 356,475.-) to nine hundred eighty-eight thousand six hundred seventy-five Euro (€ 988,675.-) by creation and issue of twenty-five thousand two hundred eighty-eight (25,288) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each (the "New Shares"), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l., prenamed, represented as stated hereabove resolves to subscribe for the twenty-five thousand two hundred eighty-eight (25,288) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up in the amount of six hundred thirty-two thousand two hundred Euro (€ 632,200.-) by contribution in cash in the same amount.

The total amount of six hundred thirty-two thousand two hundred Euro (€ 632,200.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at nine hundred eighty-eight thousand six hundred seventy-five Euro (€ 988,675.-) represented by thirty-nine thousand five hundred forty-seven (39,547) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour de septembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.950,

ici représentée par Mademoiselle Suzana Fuia, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2009 à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Tishman Speyer French Core III S.à r.l.", ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.080 (la "Société"), constituée par un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 301 du 5 février 2008 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 8 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1374 du 4 juin 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois cent cinquante-six mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 356.475,-) représenté par quatorze mille deux cent cinquante-neuf (14.259) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent trente-deux mille deux cents Euros (€ 632.200,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante-six mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 356.475,-) à neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-quinze Euros (€ 988.675,-), par la création et l'émission de vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-huit (25.288) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune (les "Nouvelles Parts"), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l., prénommée, représentée comme dit ci-avant déclare souscrire aux vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-huit (25.288) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune et les libérer intégralement pour un montant de six cent trente-deux mille deux cents Euros (€ 632.200,-) par apport en numéraire d'un même montant.

Un montant de six cent trente-deux mille deux cents Euros (€ 632.200,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-quinze Euros (€ 988.675,-) représenté par trente-neuf mille cinq cent quarante-sept (39.547) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, cette personne a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Suzana Fuia, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 septembre 2009. LAC/2009/39008. Reçu 75,-.

Pour le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 septembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009136228/114.

(090164689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Kadima, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 48.615.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement rendu en date du 15 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme KADIMA S.A., dont le siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, a été dénoncé en date du 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2009136306/17.

(090164522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Consolidated Lamda Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 40.000.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 70.496.

In the year two thousand nine, on the eighth of October.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of the Luxembourg public limited company (société anonyme) Consolidated Lamda Holdings S.A. (the Company) having its registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 70.496, incorporated on 2 July 1999 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Alphonse Lentz, notary, residing in Remich (Grand duchy of Luxembourg), published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), n° 690, page 33094 dated 15 October 1999, last amended by a deed of Maître Alphonse Lentz, notary, residing in Remich (Grand duchy of Luxembourg) of 24 September 2002, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), n° 1618, page 67631 dated 12 November 2002.

The Meeting is chaired by Ms Aline Giersch, employee, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Gérard NEIENS, lawyer, professionally residing in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mathilde OSTERTAG, lawyer, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that all 400,000 shares in registered form, representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR40,000,000 are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices;

III. the agenda of the Meeting is as follows:

- 1) Decision to convert the Company into a Luxembourg Soparfi; and
- 2) Subsequent restatement of articles 3. and 30. of the articles of association of the Company.

Then the Meeting, after deliberation, passed the following resolutions unanimously:

First resolution

The Meeting resolves to convert the Company into a Luxembourg Soparfi with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to restate article 3. and article 30. of the articles of association of the Company, which will read henceforth, in their English version, as follows:

" **Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and privately issue bonds.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

" **Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended, and every statutory modification and re-enactment thereof for the time being into force."

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (1.200.-EUR).

There being no further business, the Meeting is terminated.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed (including the articles of association of the Company) is worded in English, followed by a French version of the present deed; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le huit octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société "Consolidated Lamda Holdings S.A.", (ci-après la "Société"), une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70.496, constituée par un acte authentique reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 2 juillet 1999, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C - N° 690, page 33094 du 15 septembre 1999, modifié pour la dernière fois par un acte du notaire Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 24 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C - N° 1618, page 67631 en date du 12 novembre 2002.

L'Assemblée est présidée par Mme Aline Giersch, employée, résidant professionnellement à Luxembourg (la Présidente).

La Présidente désigne Gérard NEIENS, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, Secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire)

L'Assemblée désigne en tant que Scrutateur de l'Assemblée Mathilde OSTERTAG, résidant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur).

La Présidente, le Secrétaire et le Scrutateur seront désignés collectivement en tant que Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. La liste de présence, signée par tous les actionnaires représentés à l'assemblée, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de la liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que la totalité du capital social votant de la Société s'élevant à EUR40.000.000, représenté par 400.000 actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR100 chacune, est dûment représenté à la présente assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, repris ci-dessous.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Décision de convertir la Société en une Soparfi luxembourgeoise;
- 2) Reformulation des articles 3. et 30. des statuts de la Société;

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes, par vote unanime:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la Société en Soparfi, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de reformuler les articles 3. et 30. des statuts de la Société, afin qu'ils prennent la teneur suivante dans leur version française:

" **Art. 3. Objet Social.** L'objet social de la Société consiste en la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre façon ainsi que le transfert, par voie de cession, d'échange ou autre de titres en tout genre ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut consentir des garanties, accorder des prêts ou assister de toute autre façon les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe qu'elle.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, et peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à la réalisation de son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

" **Art. 30. Législation Applicable.** Tous les points non réglés par les présents Statuts seront régis par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement."

Frais

Le montant des frais relatifs au présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Plus aucun point ne se trouvant à l'ordre du jour, l'Assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que le présent acte (en ce y compris les statuts de la Société) a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes, toutes connues du notaire par leurs nom, prénoms, état civil et résidences, les personnes précitées ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Giersch, G. Neiens, M. Ostertag et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42219. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009136224/128.

(090164550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

The Cars Européen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 75.240.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 15 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- THE CARS EUROPEEN s.à r.l. (B0075240) dont le siège social à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer, a été dénoncé en date du 3 décembre 2001

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2009136308/16.

(090165020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Tishman Speyer French Core II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.947.

Rectificatif de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2008

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle s'est glissée concernant le nom de l'associée unique lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société "Tishman Speyer French Core II S.à r.l.", ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, RCS B 134.947, qui a été signée le 8 février 2008, enregistrée à Luxembourg A.C., le 20 février 2008, LAC/2008/7455, déposée au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg le 19 mai 2008, sous le numéro L080071346.05, à savoir que la dénomination de l'associée unique n'est pas, comme il est mentionné dans les versions anglaise et française de l'acte authentique sur les pages 1 et 3 "Tishman Speyer French Core Holdings (TSEC) S.à r.l." mais "Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l."

Il y a donc lieu de lire la dénomination de l'associée unique dans les versions anglaise et française de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2008: "Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l."

Pour publication au Mémorial, recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 octobre 2009.

Paul BETTINGEN

Le notaire

Référence de publication: 2009136292/21.

(090164763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Joost Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.979.

*Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration prises en date du 15 juin 2009**Première résolution*

Les membres du Conseil d'administration décident de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009136309/14.

(090165149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Tishman Speyer French Core V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 988.675,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.949.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of September.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appears:

Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.950,

here represented by Ms. Suzana Fuia, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established under private seal on September 15, 2009 in Luxembourg.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer French Core V S.à r.l.", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section

B, under number 134.949 (the "Company"), incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of December 19, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 250 dated January 30, 2008, and which bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary of February 8, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1374, dated June 4, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at three hundred fifty-six thousand four hundred seventy-five Euro (€ 356,475.-) represented by fourteen thousand two hundred fifty-nine (14,259) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of six hundred thirty-two thousand two hundred Euro (€ 632,200.-) to raise it from its present amount of three hundred fifty-six thousand four hundred seventy-five Euro (€ 356,475.-) to nine hundred eighty-eight thousand six hundred seventy-five Euro (€ 988,675.-) by creation and issue of twenty-five thousand two hundred eighty-eight (25,288) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each (the "New Shares"), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l., prenamed, represented as stated hereabove, resolves to subscribe for the twenty-five thousand two hundred eighty-eight (25,288) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up in the amount of six hundred thirty-two thousand two hundred Euro (€ 632,200.-) by contribution in cash in the same amount.

The total amount of six hundred thirty-two thousand two hundred Euro (€ 632,200.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at nine hundred eighty-eight thousand six hundred seventy-five Euro (€ 988,675.-) represented by thirty-nine thousand five hundred forty-seven (39,547) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour de septembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.950,

ici représentée par Mademoiselle Suzana Fuia, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2009 à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Tishman Speyer French Core V S.à r.l.", ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.949 (la "Société"), constituée par un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 250 du 30 janvier 2008 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 8 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1374 du 4 juin 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois cent cinquante-six mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 356.475,-) représenté par quatorze mille deux cent cinquante-neuf (14.259) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent trente-deux mille deux cents Euros (€ 632.200,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante-six mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 356.475,-) à neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-quinze Euros (€ 988.675,-), par la création et l'émission de vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt huit (25.288) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune (les "Nouvelles Parts"), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l., prénommée, représentée comme dit ci-avant déclare souscrire aux vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-huit (25.288) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune et les libérer intégralement pour un montant de six cent trente-deux mille deux cents Euros (€ 632.200,-) par apport en numéraire d'un même montant.

Un montant de six cent trente-deux mille deux cents Euros (€ 632.200,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-quinze Euros (€ 988.675,-) représenté par trente-neuf mille cinq cent quarante-sept (39.547) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, cette personne a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Suzana Fuia, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 septembre 2009. LAC/2009/39010. Reçu 75,-.

Pour le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 septembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009136229/114.

(090164698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Domaine du Fays SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 97.331.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 octobre 2009 que le siège social de la société a été transféré au L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 27 avec effet au 8 octobre 2009.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009136310/13.

(090165141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Megalift SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.
R.C.S. Luxembourg B 118.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009136312/14.

(090164589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

"CONSEILS IMMOBILIERS MOSCHETTI Annamaria S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9175 Niederfeulen, 12, rue de la Fail.
R.C.S. Luxembourg B 110.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009136313/14.

(090164584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Tishman Speyer French Core VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 988.675,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.079.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of September.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appears:

Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.950,

here represented by Ms. Suzana Fuia, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established under private seal on September 15, 2009 in Luxembourg.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer French Core VI S.à r.l.", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 135.079 (the "Company"), incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of December 19, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 296 dated February 5, 2008, and which bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary of February 8, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1374, dated June 4, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at three hundred fifty-six thousand four hundred seventy-five Euro (€ 356,475.-) represented by fourteen thousand two hundred fifty-nine (14,259) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of six hundred thirty-two thousand two hundred Euro (€ 632,200.-) to raise it from its present amount of three hundred fifty-six thousand four

hundred seventy-five Euro (€ 356,475.-) to nine hundred eighty-eight thousand six hundred seventy-five Euro (€ 988,675.-) by creation and issue of twenty-five thousand two hundred eighty-eight (25,288) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each (the "New Shares"), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l., prenamed, represented as stated hereabove resolves to subscribe for the twenty-five thousand two hundred eighty-eight (25,288) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up in the amount of six hundred thirty-two thousand two hundred Euro (€ 632,200.-) by contribution in cash in the same amount.

The total amount of six hundred thirty-two thousand two hundred Euro (€ 632,200.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at nine hundred eighty-eight thousand six hundred seventy-five Euro (€ 988,675.-) represented by thirty-nine thousand five hundred forty-seven (39,547) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour de septembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.950,

ici représentée par Mademoiselle Suzana Fuia, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2009 à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Tishman Speyer French Core VI S.à r.l.", ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.079 (la "Société"), constituée par un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 296 du 5 février 2008 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 8 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1374 du 4 juin 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois cent cinquante-six mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 356.475,-) représenté par quatorze mille deux cent cinquante-neuf (14.259) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent trente-deux mille deux cents Euros (€ 632.200,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante-six mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 356.475,-) à neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-quinze Euros (€ 988.675,-), par la création et l'émission de vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-huit (25.288) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune (les "Nouvelles Parts"), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l., prénommée, représentée comme dit ci-avant déclare souscrire aux vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-huit (25.288) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune et les libérer intégralement pour un montant de six cent trente-deux mille deux cents Euros (€ 632.200,-) par apport en numéraire d'un même montant.

Un montant de six cent trente-deux mille deux cents Euros (€ 632.200,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-quinze Euros (€ 988.675,-) représenté par trente-neuf mille cinq cent quarante-sept (39.547) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, cette personne a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Suzana Fuiã, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 septembre 2009. LAC/2009/39012. Reçu 75,-.

Pour le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 septembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009136230/114.

(090164743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Agri-Metal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 113.054.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 octobre 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2009136319/13.

(090164607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Caret Düsseldorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.271.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009136716/10.

(090164963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

"Zanat" SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.589.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège de la Société, Extraordinairement en date du 23 septembre 2009 à 10.00 heures

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011 le mandat du commissaire aux comptes la société EWA REVISION S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro 38 937, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009136318/15.

(090164597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Camlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 148.791.

STATUTES

In the year two thousand and nine on the sixteenth day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cameco Corporation, a company incorporated under the laws of Saskatchewan, having its registered office at 2121, Eleventh Street West, Saskatoon, Saskatchewan, Canada S7M1J3, here represented by Gregory Beltrame, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Saskatoon (Canada), on October 15th, 2009.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company {société à responsabilité limitée}, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Camlux S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments

issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-), represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by a Board composed of at least two (2) class A managers (hereafter Class A Managers) and at least one (1) class B manager (hereafter Class B Manager) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a proxy to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other, provided that any such meeting must be initiated in Luxembourg and that such manager must not participate in any such meeting from Canada. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one Class A Manager, together with at least one Class B Manager, for amounts up to two hundred fifty thousand United States Dollars (USD 250,000.-) (or its foreign currency equivalent) and by the joint signature of any two Class A Managers for amounts over two hundred fifty thousand United States Dollars (USD 250,000.-) (or its foreign currency equivalent).

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions), in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written proxy to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Re-

solutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2009.

Subscription and payment

The prenamed Cameco Corporation declares to subscribe all the fifty thousand (50,000) issued shares of the Company and to fully pay them up by a contribution in cash of an aggregate amount of seven hundred fifty thousand United States Dollars (USD 750,000.-) which is to be allocated as follows:

- fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) to the share capital account of the Company; and
- the remaining amount, i.e. seven hundred thousand United States Dollars (USD 700,000.-) to the share premium account of the Company.

Therefore, the amount of seven hundred fifty thousand United States Dollars (USD 750,000.-) is as now at the disposal of the Company and proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro (EUR 1,900.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A Managers of the Company for an indefinite period:

- (i) Ms Beverly Jean Godson, manager, born on July 7th, 1966 in Saskatoon, Canada and residing at 21, Qu'appelle Court, Saskatoon, Canada;
- (ii) Mr Markus Rolf Bopp, manager, born on July 3rd, 1970 in Zurich, Switzerland and residing at Im Baechler 23, 8912 Obfelden, Switzerland; and
- (iii) Mr Gerhard Glattes, manager, born on September 22nd, 1939 in Marburg, Germany and residing at 66 Hdhenring, Swisttal 53913, Germany.

2. The following persons are appointed as Class B Managers of the Company for an indefinite period:

- (i) Mr Benoit Nasr, manager, born on May 26th, 1975 in Charleroi, Belgium and residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
- (ii) Mr Jean-Christophe Dauphin, born on November 20th, 1976 in Nancy, France and residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le seize octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Cameco Corporation, une société régie par les lois du Saskatchewan, dont le siège social se situe à 2121, Eleventh Street West, Saskatoon, Saskatchewan, Canada S7M1J3, ici représentée par Gregory Beltrame, Avocat avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Saskatoon (Canada), le 15 octobre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Camlux S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins deux (2) gérants de catégorie A (ci-après les Gérants de Catégorie A) et d'au moins un (1) gérant de catégorie B (ci-après le Gérant de Catégorie B) nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler à condition qu'une telle réunion soit initiée à Luxembourg et que tout gérant ne doive pas participer à une telle réunion du Conseil depuis le Canada. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B pour des montants allant jusqu'à deux cent cinquante mille dollars américains (USD 250.000,-) (ou son équivalent en devise étrangère), et par les signatures conjointes de deux Gérants de Catégorie A pour les montants supérieurs à deux cent cinquante mille dollars américains (USD 250.000,-) (ou son équivalent en devise étrangère).

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés), lorsque le nombre des associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq.

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois -quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et libération

La dénommée Cameco Corporation déclare souscrire à la totalité des cinquante mille (50.000) parts sociales de la Société, et les payer intégralement par un apport en numéraire consistant en un montant total de sept cent cinquante mille dollars américains (USD 750.000,-) qui est alloué de la manière suivante:

- cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) au compte capital social de la Société; et

- le montant restant de sept-cent mille dollars américains (USD 700.000,-) au compte prime d'émission de la Société.

Ainsi, la somme de sept cent cinquante mille dollars américains (USD 750.000,-) est désormais à la disposition de la Société et la preuve en a été donnée au notaire soussigné qui l'a expressément reconnu.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants Catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Mlle Beverly Godson, gérant, née le 7 juillet 1966 à Saskatoon, Canada, résidant à 21, Qu'appelle Court, Saskatoon, Canada;

(ii) Mr Markus Rolf Bopp, gérant, né le 3 juillet 1970 à Zurich, Suisse, résidant à Im Baechler 23, 8912 Obfelden, Suisse; et

(iii) Mr Gerhard Glattes, gérant, né le 22 septembre 1939 à Marburg, Allemagne et résidant à 66 Höhenring, Swisttal, Allemagne.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Mr Benoit Nasr, gérant, né le 26 mai 1975 à Charleroi, Belgique, résidant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et

(ii) Mr Jean-Christophe Dauphin, gérant, né le 20 novembre 1976 à Nancy, France, résidant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. Beltrame et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2009. LAC/2009/43820. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009136252/494.

(090164549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

SMC Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 40.001.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 octobre 2009 que le siège social de la société a été transféré au L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 27 avec effet au 8 octobre 2009.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009136311/13.

(090165143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Volgograd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.732.

A l'attention du Conseil d'Administration de la société

Je vous présente ma démission en ma qualité de Commissaire de la société au sein de la société VOLGOGRAD S.A. avec effet au 21/10/2009.

Luxembourg, le 21 octobre 2009

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009136779/13.

(090164695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

MEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 107.163.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009136320/12.

(090164425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Caret BPLR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 115.335.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009136727/10.

(090164954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.200.025,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 99.207.

In the year two thousand and nine, on the fifth day of the month of October.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Delphi International S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 147.704,

represented by Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 5th October 2009 (which after being signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities), being the sole member (the "Sole Member") of Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée duly organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 99.207, incorporated by a deed of notary Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 4th February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 384 of 8th April 2004. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by deed of Me Joseph Elvinger, prenamed, on 5th March 2008, published in the Mémorial C number 824 of 4th April 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record:

1. that the Sole Member holds all the four million nine hundred twenty-eight thousand (4,928,000) shares with a par value of twenty-five Euro (€ 25) each, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda below;
2. that the items on which resolutions were to be passed were as follows:

Agenda:

(A). Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of one hundred twenty-three million two hundred thousand Euro (€ 123,200,000) to an amount of one hundred twenty-three million two hundred thousand and twenty-five Euro (€ 123,200,025) by the issue of one (1) additional share of a par value of twenty-five Euro (€ 25) in consideration for the contribution in kind by the Sole Member of five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) each in Delphi Technologies Holding S.à r.l. representing one hundred percent (100%) of its shares; subscription and payment of the additional share to be issued by the Company by the Sole Member through a contribution

in kind of five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) each in Delphi Technologies Holding S.à r.l. valued at an amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500); approval of the valuation of the contribution in kind of a total amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500); allocation of twenty-five Euro (€ 25) to the share capital and twelve thousand four hundred seventy-five Euro (€ 12,475) to the share premium.

(B). Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

Thereupon, the Sole Member took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the share capital of the Company from its current amount of one hundred twenty-three million two hundred thousand Euro (€ 123,200,000) to an amount of one hundred twenty-three million two hundred thousand and twenty-five Euro (€ 123,200,025) by the issue of one (1) additional share (the "Additional Share") of a par value of twenty-five Euro (€ 25) together with a share premium of an amount of twelve thousand four hundred seventy-five Euro (€ 12,475) to be paid up by the Sole Member.

The Additional Share has been subscribed and paid up in full together with a share premium by the Sole Member hereby represented by Me Mariya Gadzhalova, prenamed, through a contribution in kind consisting of five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of Delphi Technologies Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, duly organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (the "Contribution in Kind")

The Contribution in Kind has been further described and valued by the board of managers of the Company pursuant to a valuation report dated 5th October 2009 (which valuation report shall remain attached hereto to be registered with the present deed). The conclusion of this report is as follows:

"The board of managers, on the basis of the aforementioned, considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution in Kind

The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above, as offered by the Company's sole member in consideration for the issue of one (1) additional share in the Company of a par value of twenty-five Euro (€ 25) together with a share premium of an amount of twelve thousand four hundred seventy-five Euro (€ 12,475), is equal to an aggregate total amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) which corresponds at least to the par value of the share to be issued by the Company plus the share premium, and that, accordingly, the Company may issue one (1) additional share of a par value of twenty-five Euro (€ 25), allocate an amount of twenty-five Euro (€ 25) to the share capital, and record an aggregate share premium of twelve thousand four hundred seventy-five Euro (€ 12,475) in the books of the Company."

The Sole Member approved the above valuation of the Contribution in Kind at an amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500).

Proof of the transfer of the Contribution in Kind described here above to the Company was given to the undersigned notary.

The meeting further resolved that out of the total subscription price of the Additional Share, an amount of twenty-five Euro (€ 25) be allocated to the share capital and an amount of twelve thousand four hundred seventy-five Euro (€ 12,475) be allocated to the distributable share premium account.

Second resolution

As a result of the preceeding increase of the capital of the Company, the Sole Member resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is fixed at one hundred twenty-three million two hundred thousand and twenty-five Euro (€ 123,200,025) divided into four million nine hundred twenty-eight thousand and one (4,928,001) shares with a par value of twenty-five Euro (€25) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any form whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above capital increase are estimated at approximately nine hundred and seventy five euro (975.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same person, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le cinquième jour du mois d'octobre.

Par-devant Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Delphi International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.704,

représentée par M^e Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 5 octobre 2009 (laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), étant l'associé unique (l'"Associé Unique") de Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 99.207, constituée suivant un acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") numéro 384 du 8 avril 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu par un acte de M^e Joseph Elvinger, prénommé, le 5 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 824 du 4 avril 2008.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. l'Associé Unique détient toutes les quatre millions neuf cent vingt-huit mille (4.928.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour ci-dessous;

2. les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour:

(A). Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de cent vingt-trois millions deux cent mille euros (€ 123.200.000) à un montant de cent vingt-trois millions deux cent mille vingt-cinq euros (€ 123.200.025) par l'émission d'une (1) part sociale additionnelle d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) par l'apport en nature par l'Associé Unique de cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune dans Delphi Technologies Holding S.à r.l., représentant cent pour cent (100%) de ses parts sociales; souscription et paiement de la part sociale additionnelle devant être émise par la Société à l'Associé Unique par l'apport en nature de cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune dans Delphi Technologies Holding S.à r.l. évaluées à un montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500); approbation de l'évaluation de l'apport en nature à un montant total de douze mille cinq cents euros (€ 12.500); allocation de vingt-cinq euros (€ 25) au capital social et de douze mille quatre cent soixante-quinze euros (€ 12.475) à la prime d'émission.

(B). Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

En conséquence, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de cent vingt-trois millions deux cent mille euros (€ 123.200.000) à un montant de cent vingt-trois millions deux cent mille vingt-cinq euros (€ 123.200.025) par l'émission d'une (1) part sociale additionnelle (la "Part Sociale Additionnelle") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de douze mille quatre cent soixante-quinze euros (€ 12.475) devant être payées par l'Associé Unique.

La Part Sociale Additionnelle a été souscrite et entièrement libérée ensemble avec une prime d'émission par l'Associé Unique, représenté par Me Mariya Gadzhalova, prénommée, par un apport en nature consistant en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de Delphi Technologies Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (l'"Apport en Nature").

L'Apport en Nature a en outre fait l'objet d'une description et d'une évaluation par le conseil de gérance de la Société en vertu d'un rapport d'évaluation du 5 octobre 2009 (lequel rapport d'évaluation restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui).

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"The board of managers, on the basis of the aforementioned, considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution in Kind.

The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above, as offered by the Company's sole member in consideration for the issue of one (1) additional share in the Company of a par value of twenty-five Euro (€ 25) together with a share premium of an amount of twelve thousand four hundred seventy-five Euro (€ 12,475), is equal to an aggregate total amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) which corresponds at least to the par value of the share to be issued by the Company plus the share premium, and that, accordingly, the Company may issue one (1) additional share of a par value of twenty-five Euro (€ 25), allocate an amount of twenty-five Euro (€ 25) to

the share capital, and record an aggregate share premium of twelve thousand four hundred seventy-five Euro (€ 12,475) in the books of the Company."

L'Associé Unique a approuvé l'évaluation ci-avant de l'Apport en Nature à un montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500).

Preuve du transfert de l'Apport en Nature décrit ci-avant à la Société a été apportée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a ensuite décidé que du prix de souscription total de la Part Sociale Additionnelle, un montant de vingt-cinq euros (€ 25) soit alloué au capital social et un montant de douze mille quatre cent soixante-quinze euros (€ 12.475) soit alloué au compte de prime d'émission distribuable.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

" **Art. 5.** Le capital de la Société est fixé à cent vingt-trois millions deux cent mille vingt-cinq euros (€ 123.200.025) représenté par quatre millions neuf cent vingt-huit mille une (4.928.001) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune."

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à approximativement neuf cent soixante-quinze euros (975,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte,

Signé: Gadzhalova, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 06 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41262. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009136241/173.

(090164825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Caret EB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.277.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009136725/10.

(090164958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Vantage Advisors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 34.080.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009136328/10.

(090164428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

C.B. Fleet Company, Incorporated & Cie, s.c.s, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 41.818.050,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.692.

En date du 14 octobre 2009, les Associés ont pris la décision suivante:

Nomination de C.B. Fleet Holding Company, Inc., société ayant son siège au 800, Main Street, Suite 4, Lynchburg, Virginia, 24505, USA à la fonction d'Associé Commandité avec effet au 18 décembre 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C.B. Holding Company, Incorporated & cie, s.c.s.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire spécial

Signatures

Référence de publication: 2009136718/16.

(090164916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Paddington Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 36.539.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 août 2009

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, né le 28 février 1954 à Anvers (Belgique) demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour PADDINGTON HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009136723/14.

(090164852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Caret Bochum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.273.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009136712/10.

(090164969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Caret Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.272.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009136714/10.

(090164966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.
